

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-076

Séance du 12 OCTOBRE 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 30/09/2026
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 30/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 Octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

PRESENTS:

M. VALLOS Frédéric, M. ANTSON Steve, M. BOIDRON Bruno, M. COLLET Baptiste, Mme COUPAS Florence, Mme DALMAIS Anne-Sophy, Mme DELCROIX Stéphanie, M. DELPOUX Jérémie, M. DIOT Georges, M. GAY Richard, Mme HUMBERT Séverine, Mme JANIN Blandine, Mme MARTELLI Françoise, Mme MICHOU Mireille, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. RICHARD Germain et Mme TRINQUET Alexandra

ABSENT EXCUSE :

POUVOIRS :

Mme GAUTIER-WILL Pascale, a donné pouvoir à VALLOS Frédéric

Madame Anne-Sophy DALMAIS a été nommé secrétaire de séance.

Objet : MUTUALISATION – Mise à jour de la convention constitutive du service commun des marchés publics entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-2 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;

Vu la convention relative à la création d'un service commun de commande publique entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CCDSV et certaines de ses communes membres ont créé, en 2022, un service mutualisé en matière de marchés publics.

Ce service commun, géré par la communauté de communes, est chargé d'assurer, au profit de ses membres, une prestation de conseil juridique en Droit de la Commande Publique. Ce service accompagne également les communes du territoire de la CCDSV dans la mise en œuvre de leurs procédures passation de marchés publics.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'après maintenant plus de quatre ans d'expérience et de recul il est possible de mettre à jour la convention de façon à permettre au service

mutualisé d'adapter son action aux besoins des communes et pro
d'approuver le projet de convention modifiée tel qu'annexé à la présente

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 001-210103479-20261012-2026076-DE

Ce projet de convention prévoit notamment :

- L'élargissement de champs d'action du service mutualisé aux marchés de faible montant ;
- L'élargissement et la mise à jour du barème des participations complémentaires versées par les membres du service commun en cas d'accompagnement « pratique » (rédaction d'actes, etc...).

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion :

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention constitutive du service commun des marchés publics modifiée ;
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- ✓ **DIT** que la précédente convention sera résiliée à compter de la signature de la convention modifiée par l'ensemble des membres du service commun ;

Ainsi fait et délibéré
le 12 octobre 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Anne-Sophy DALMAIS

